



Grand-Duché de Luxembourg
Großherzogtum Luxemburg

Commune de
Gemeinde

Lorentzweiler

Extrait du registre aux délibérations

du Conseil Communal de la commune de Lorentzweiler

Séance du 25 octobre 2022

Date de l'annonce publique de la séance: 19.10.2022

Date de la convocation des conseillers: 19.10.2022

ENTREE

2 NOV. 2022

Présents : Mme Kirsch-Hirtt, bourgmestre, Bach, Mersch, échevins, Alexander, Kremer A., Kremer B., Mme Schmit, Mme Ney épouse Prim, Calvario, Weyerich, Wietor, conseillers. Flener, secrétaire.

Excusé : /

Absent : /

Point de l'ordre du jour: 4

Objet : Résolution en vue d'une diminution substantielle de la consommation d'énergie

Le Conseil Communal,

Vu la circulaire ministérielle n°4168 du 5 août 2022 au sujet de la vigilance sur la consommation d'énergie et lançant un appel à toutes les communes afin de renforcer leurs efforts d'économies d'énergie, pour réduire le risque de problèmes d'approvisionnement en gaz en Europe au courant de l'hiver prochain ;

Considérant que le Pacte Climat 2.0 exige des efforts quant à l'amélioration continue de la sobriété énergétique de la Commune ;

Considérant qu'au vu de l'évolution de la situation, il y a lieu de prévoir davantage des mesures conduisant à une réduction significative de la consommation d'énergie (gaz naturel, fioul de chauffage, carburants, électricité, etc.) ;

Vu la campagne nationale de réduction de la demande d'énergie ;

Vu la présentation de M Jeff BONN, ingénieur de la Commune de Lorentzweiler, reprenant une analyse détaillée de la consommation actuelle en énergie ainsi qu'une stratégie de réduction tant au niveau du chauffage qu'au niveau de l'électricité et de l'éclairage public ;

Vu la loi communale modifiée du 13/12/1988;

Après délibération;

décide à l'unanimité

de prendre les mesures suivantes dans le but d'assurer une diminution substantielle de la consommation d'énergie :

au niveau du chauffage :

- Contrôle annuel de toutes les chaudières dans l'ensemble des bâtiments communaux;
- Réglage de la température ambiante à max. 20°C ;
- Réglage de la température du hall sportif à max 17°C ;
- Réglage de la température du ballon gonflable (pour la pratique du Tennis) à max 14°C ;
- Limitation du chauffage et accès du ballon gonflable de 10.00 heures jusqu'à 23.00 heures ;
- Veille à la réduction conséquente du chauffage dans les écoles fondamentales durant les vacances scolaires et lors d'absence des utilisateurs ;

au niveau de l'électricité :

- Installation de détecteurs de mouvement dans les zones de circulation (dans la mesure du possible) ;
- Réduction/ Ajustement du temps d'allumage des détecteurs de mouvement ;

au niveau de l'éclairage public :

- Réduction de l'intensité de l'éclairage public à 50% dans la mesure du possible de 23.00 à 5.00 heures du matin ;
- Remplacement à court terme des ampoules existantes des lampadaires par des ampoules du type LED (suivant tableau annexé) ;
- Limitation de l'éclairage du patrimoine culturel ;
- Réduction de l'illumination de Noël pour l'année 2022/2023 (luminaire LED, heures de fonctionnement : de 17.00 à 1.00 heures du matin) ;

au niveau de la sensibilisation :

- Promotion de la campagne de sensibilisation mise à disposition par le gouvernement auprès des différents acteurs (Ecoles, Maison relais, administration, citoyens, associations et entreprises) ;
- Sensibilisation et instruction de tous les utilisateurs des bâtiments communaux (personnel de l'administration et du service technique, enseignants, éducateurs, associations locales (sportives et culturelles) etc....) quant aux mesures décidées par le conseil communal ;
- Sensibilisation et instruction des utilisateurs des bâtiments communaux au recours à l'aération intermittente ponctuelle (Stoßlüftung) ;
- Contrôle des bâtiments communaux par les agents d'entretien / de surveillance ;
- Ronde journalière des agents d'entretien dans chaque pièce afin de veiller à la fermeture des fenêtres et à l'extinction des lumières dans les bâtiments publics.

Ainsi délibéré date qu'en tête.

Le conseil communal,

Pour extrait conforme,

Lorentzweiler, le 27.10.2022

Le Bourgmestre,

Marguy KIRSCH-HIRTT,

Le Secrétaire,

Frank FLENER,

